

# O-SOL 3-2-3+3

# Engrais organique 3-2-3 avec Mgo (3)

# **UTILISATIONS**

**O-SOL 3-2-3+3** est un engrais spécifique permettant d'apporter de l'azote sous forme organique, du phosphore, de la potasse et de la magnésie.

Il favorise la structure du sol, la rétention d'eau et l'activation de la vie du sol. Il apporte également de l'humus.

Utilisable en agriculture biologique, conformément au règlement UE n° 2021/1165.



### MODE D'EMPLOI

S'utilise en maraîchage, viticulture, arboriculture et grandes cultures.

Dosage en fonction des besoins de 1 à 2 tonnes par hectare.

Vendu en camion complet ou demi-camion.

### **CARACTERISTIQUES**

Formulé à base de fumiers de bovins, équins, volailles, matières végétales et dolomie.

#### Valeurs typiques à titre indicatif :

**Aspect:** bouchons marrons

**Densité :** 0.8 et 1. **Classements CLP** : sans.

**Stockage**: éviter l'humidité et la lumière. Tenir à l'écart des matières combustibles

et des sources de chaleur.

#### Teneurs:

• Azote (N): N total = 3 %, dont 0,1 % sous forme amoniacale et 2,9 % sous forme organique

Anhydride Phosphorique (P<sub>2</sub>O<sub>5</sub>): 2 %
Oxyde de Potassium (K<sub>2</sub>O): 3 %
Oxyde de Magnésium (MgO): 3 %

Matière sèche : 90 %

Matière organique brut : 62 %

• ISMO: 57 %

• Humus stable : 353 kg/t

# PRECAUTIONS D'EMPLOI

Consulter la fiche de données de sécurité.

L'accès des animaux d'élevage aux pâturages et l'utilisation des récoltes comme fourrage sont interdits pendant au moins 21 jours après application.

Sous produits animaux de catégorie 2 et/ou 3, non destinés à la consommation humaine et animale. Interdit pour l'alimentation animale, ne pas stocker à proximité d'aliments pour animaux d'élevage. Enfouissement obligatoire.

NOTA: Notre responsabilité ne saurait être engagée par toute application non-conforme à nos instructions.

NOTA: Ces indications chiffrées ne constituent pas les spécifications du produit, elles correspondent à des valeurs moyennes.

Quelques références complémentaires :

Gamme O-SOL ◆ EQUILIFERT

V00 du 03/11/2025